



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt et cinq, le quatre juin, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 27 mai 2024

**Etaient présents** : Denis MADELINE Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Séverine NICOLAS, Jean-Marc CHANDEBOIS, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Marie-Laure BLIN

**Etaient absent** :

Sandrine TESSIER	a donné pouvoir à	Denis MADELINE
Virginie LEGENDRE	a donné pouvoir à	Marie-Laure BLIN
Aurélie MORISEAU	a donné pouvoir à	Sandrine LAFORET
Eric CERDAN, Jean-Yves MORAUX, Roseline BAILLARD		

### DELIBERATION N° 12 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE À COMPTER DU RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2026

Monsieur le Maire expose au conseil la proposition du conseil communautaire sur la répartition du nombre de conseillers à partir des élections municipales de 2026

- Vu l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la circulaire NOR : ATDB2503087C du 17 mars 2025 du Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,
- **Considérant** que l'organe délibérant de tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doit être recomposé par arrêté préfectoral l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,
- **Considérant** que les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour délibérer sur un accord local pour une répartition des sièges des conseillers communautaires différente du droit commun,
- **Considérant** la proposition d'accord local qui a été présentée en Conseil communautaire le 22 mai 2025,
- **Considérant** que la répartition page suivante a reçu un avis favorable du Conseil communautaire,



Département de l'Orne  
Arrondissement de Mortagne-au-Perche  
COMMUNE DE ST HILAIRE LE CHATEL

	Population 2024	Nombre de conseillers Accord local		Population 2024	Nombre de conseillers Accord local
Mortagne au Perche	3 857	11	Saint Jouin de Blavou	307	1
Saint Langis lès Mortagne	871	2	Saint Céronne lès Mortagne	249	1
Bazoches sur Hoëne	833	2	Feings	191	1
Soligny la Trappe	633	2	Saint Ouen de Sécherouvre	159	1
Le Pin la Garenne	619	2	Champeaux sur Sarthe	160	1
Saint Hilaire le Châtel	668	2	Bellavilliers	135	1
Mauves sur Huisne	524	2	Corbon	112	1
La Chapelle Montligeon	510	2	Saint Martin des Pézerits	121	1
Courgeoùt	460	1	Saint Aubin de Courteraie	130	1
Saint Mard de Réno	397	1	Loisail	134	1
Courgeon	351	1	Boëcé	125	1
Réveillon	356	1	Parfondeval	104	1
Pervençères	342	1	Montgaudry	99	1
Coulimer	292	1	Saint Germain de Martigny	83	1
La Mesnière	277	1	Saint Aquilin de Corbion	54	1
Villiers sous Mortagne	241	1	Comblot	61	1
			Saint Denis sur Huisne	60	1
					<b>50 conseillers</b>

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'accord local pour la composition du Conseil communautaire à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2026,
- **MANDATE** le Maire pour transmettre cette délibération à la Préfecture de l'Orne.

Le Maire,

Philippe BLUTEL



Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 08

Pouvoir(s) : 03

Votants : 11

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le.....

Publié et notifié le.....

Accusé de réception en préfecture  
061-216104042-20250604-250606-01-DE  
Date de télétransmission : 06/06/2025  
Date de réception préfecture : 06/06/2025